

qu'il se pourra... d'y bâtir une église quand il y aura cent personnes et cependant (en attendant) d'y entretenir dès à présent un ou deux religieux récollets pour y faire le service divin et y administrer les sacrements..."(1)

Le roi agréa la demande de La Salle et le 13 mai 1675 il lui délivra ses lettres patentes et des lettres de noblesse. (2) Les conditions de cette concession du roi sont à peu près celles proposées par La Salle. Pour ce qui regarde l'église, elle devra être construite dans six ans au plus tard.

Muni de ses titres, La Salle revint au Canada en juin 1675, avec Mgr de Laval et les Récollets Chrestien Leclercq, Louis Hennepin, Luc Buisset et Zénobe Membré.

Pendant ce temps le Père de la Ribourde avait ouvert sa mission du fort pour les Français qui s'y trouvaient et pour les sauvages qui venaient se fixer aux alentours. Frontenac témoigne de son zèle quand il dit, dans sa lettre du 14 novembre 1674 au roi: " Je me suis acquitté de l'ordre par lequel vous me prescrivez de continuer à exciter les Jésuites, le séminaire de Montréal et les Récollets à prendre de jeunes sauvages pour les instruire à la foi et les rendre sociables. Les derniers (les Récollets) ne demandent pas mieux et s'efforcent de le faire dans la maison de Catarakoui où ils feront assurément du progrès..." (3)

Le roi confirma cet établissement par ses lettres patentes données à Saint Germain-en-Laye le 12 mai 1678. Réveillaud en a publié les principaux passages dans: *l'Histoire chronologique de la Nouvelle-France*, p. 193.

Ayant passé deux ans au fort de Catarakoui, le Père de la Ribourde dut quitter ce poste et revenir à Québec à l'automne de 1675, alors que les Pères Léonard Duchesne et Luc Buisset allèrent le remplacer. Ils reçurent de Mgr de Laval, le 1^{er} octobre 1675, les pouvoirs

(1) Margry, *Mémoires et documents inédits*, vol. 1, p. 278 et seq.

(2) Id. *ibid.* pp. 281, 283, 286.

(3) Lettre citée par B. Sulte, *Hist. des Canadiens-Français*, vol. v. p. 40.